

Paris, le 30/12/2021

Très signé

Le directeur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires

Monsieur le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice

Madame la cheffe du service national du renseignement pénitentiaire

Objet : Gestion de la crise sanitaire – vigilance et mobilisation dans un contexte de flambée de l'épidémie sur le territoire national

Références :

- Note du 22 juin 2021 relative à l'actualisation de mesures de protection dans le contexte sanitaire et poursuite du déconfinement ;
- Note du 29 juillet 2021 relative à l'actualisation des consignes sur la gestion de crise sanitaire dans un contexte de reprise épidémique sur le territoire national ;
- Note du 3 septembre 2021 relative à l'actualisation des consignes sur la gestion de crise sanitaire dans un contexte de reprise épidémique sur le territoire national ;
- Note du 27 novembre 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire – vigilance dans un contexte de reprise épidémique sur le territoire national ;
- Fiche « Organisation de la réponse sanitaire par les unités sanitaires en milieu pénitentiaire en collaboration avec les services pénitentiaires dans le contexte de gestion de l'épidémie COVID 19 » (décembre 2021) ;
- Fiche « Organisation de la campagne de vaccination contre la covid-19 des personnes détenues en établissement pénitentiaire » (décembre 2021).

Au regard du contexte actuel de recrudescence de l'épidémie de Covid 19, je vous demande la plus grande vigilance dans la mise en oeuvre des dispositions des notes citées en référence en accentuant très sensiblement les efforts déjà consentis.

Au 25 décembre, le taux d'incidence en population générale est de 799,7/100 000 sous l'effet conjugué de deux variants.

Cette dégradation de la situation sanitaire se constate également au sein des établissements pénitentiaires puisqu'à ce jour nous comptabilisons 25 établissements en situation de cluster et que les cas de contamination au virus sont en forte hausse parmi les personnels et les personnes placées sous main de justice.

La situation exige donc l'intensification des mesures de protection sanitaire.

Je vous rappelle ainsi l'absolue nécessité d'appliquer très strictement les gestes barrières. Je vous demande de nouveau de relayer, auprès des chefs de services déconcentrés, les consignes s'appliquant dans l'ensemble des services, afin qu'ils les rappellent par tous moyens et s'assurent de leur mise en œuvre effective dans les sites relevant de leur autorité :

- le port du masque, couvrant la bouche, le nez et le menton, est essentiel - tout comme son renouvellement ;
- la distanciation physique ;
- le lavage régulier des mains ;
- la mise à disposition en quantité suffisante de gel hydro-alcoolique dans l'ensemble des locaux (détention, accueil, services administratifs, ateliers, salles de repos et de restauration, vestiaires...) en s'assurant que chacun puisse disposer de gel à proximité de son lieu d'exercice ;
- l'aération régulière des locaux ;
- le nettoyage (désinfection régulière des objets manipulés et des surfaces).

Je vous rappelle par ailleurs qu'un schéma vaccinal complet constitue un rempart efficace pour lutter contre la transmission virale et prévenir les formes graves de la maladie.

Concernant notamment la vaccination de la population pénale, il est impératif qu'en lien étroit avec les autorités sanitaires et les soignants, l'administration pénitentiaire renforce sa mobilisation dans le cadre d'une politique très volontariste de vaccination. La coordination avec les ARS est en ce domaine primordiale.

Conformément à la nouvelle doctrine de vaccination diffusée le 10 décembre, il convient, en concertation avec les ARS et localement avec les unités sanitaires, de vous assurer que tous les moyens sont déployés pour favoriser la vaccination dès l'écrou arrivant. Il vous appartient également de veiller à ce que les incitations à la vaccination soient effectives auprès de la population pénale, récurrentes et réalisées par tous moyens : information de la population pénale par affichage, distribution de flyers du Ministère de la santé, campagne d'information durant la période d'accueil arrivant et lors des audiences, utilisation du canal vidéo-interne, intervention des équipes de médiateurs lutte anti covid, organisation d'opérations massives de vaccination, etc.

Enfin, je vous rappelle que l'adaptation des mesures de protection sanitaires telle que prévue depuis le 30 juin 2021 doit faire l'objet d'une **réversibilité en cas de dégradation de la situation sanitaire au moindre risque de propagation du virus au niveau local** (présence d'un cluster au sein de l'établissement, taux d'incidence élevé sur le département etc.).

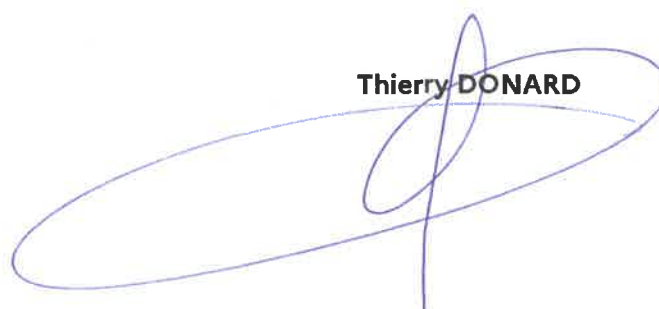
Sur ce point, les chefs de service sont invités à agir de manière très réactive en coordination avec les autorités sanitaires et administratives du ressort pour adapter les mesures en fonction du contexte sanitaire local. Celles-ci doivent rester nécessaires et proportionnées à la situation sanitaire locale et doivent être validées par le directeur interrégional.

Je souhaite également que vous sensibilisiez régulièrement les chefs de cours et de juridictions concernant l'impact de la reprise épidémique sur le fonctionnement des services pénitentiaires et sur les capacités humaines des PREJ et des ARPEJ, qui peuvent se trouver fortement réduites. A ce titre, il convient d'insister sur l'importance de privilégier, par principe, et chaque fois que cela est possible, l'utilisation des dispositifs de visioconférence.

Au-delà de la diffusion de la présente note à l'ensemble des chefs de service placés sous votre autorité, je vous demande de veiller personnellement au respect de ces instructions dans chaque service et de faire remonter sans délai à mon cabinet toute situation problématique dans vos ressorts ayant une incidence tant sur la sécurité des personnels et leurs conditions de travail que sur les conditions de détention.

Je vous remercie également d'assurer la diffusion de ces consignes auprès des organisations représentatives de vos ressorts.

Dans ce contexte, je vous renouvelle, ainsi qu'à l'ensemble des personnels, mon soutien dans l'engagement de chacune et de chacun d'entre vous depuis le début de la pandémie, pour faire face aux évolutions de la situation sanitaire. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour mettre en œuvre ces dispositions dont l'effectivité est primordiale pour la sécurité des personnels et des publics pris en charge.



Thierry DONARD

